

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 461

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Descamps, Mme Froger, M. Panifous et M. Warsmann

ARTICLE 9

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Néanmoins, le coût financier associé à ce diagnostic n'est pas répercuté aux agriculteurs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les jeunes agriculteurs, souvent confrontés à des investissements importants lors de leur installation, pourraient être sérieusement pénalisés par une nouvelle charge financière.

Des mécanismes de soutien financier appropriés doivent être envisagés, tels que des subventions gouvernementales ou des programmes de financement spécifiquement dédiés à cet effet.